



Les Mahorais à La Réunion : Une “ immigration subie ” de Français en France

Wilfrid Bertile

► **To cite this version:**

Wilfrid Bertile. Les Mahorais à La Réunion : Une “ immigration subie ” de Français en France. Revue Historique de l’océan Indien, Association historique internationale de l’océan Indien, 2017, Migrations, migrants et exils Dans les pays de l’Indianocéanie XVIIe-XXe siècles, pp.23-37. hal-03260640

HAL Id: hal-03260640

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260640>

Submitted on 15 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Mahorais à La Réunion : Une « immigration subie » de Français en France

Wilfrid Bertile
Professeur des universités

La venue de Mahorais à La Réunion constitue une « immigration intérieure » puisqu'elle concerne des nationaux et qu'elle se fait entre territoires français. Cette « immigration » est doublement subie, d'un côté par les Mahorais qui sont obligés de partir pour espérer de meilleures conditions de vie ; de l'autre par certains Réunionnais qui la considèrent d'un mauvais œil.

Que les Mahorais soient « mal vus » à La Réunion, voilà qui est doublement paradoxal. D'une part, ils sont français et peuvent donc s'installer librement à La Réunion, département français. D'autre part, La Réunion passe pour un modèle de société multiculturelle. Vite à sa découverte, elle s'est peuplée par des migrants venus d'Europe, d'Afrique, de Madagascar, de l'Inde, de Chine... Ces composantes demeurent différenciées au-delà d'un métissage quasi généralisé, mais vivent en bonne intelligence, dans une tolérance générale. Pourtant, les Mahorais inspirent peu d'empathie à une grande partie de la population réunionnaise. Désignés de manière péjorative en compagnie des Comoriens, souvent eux-mêmes de nationalité française, sous le vocable de « *Komors* », ils constituent la composante de la population réunionnaise la plus défavorisée et la moins intégrée. Ainsi, une société multiculturelle reconnue comme tolérante rejette une de ses composantes. Qu'est-ce qui, dans cette composante, pose problème aux habitants de l'île ? Qu'enseigne ce rejet de l'autre sur le vécu de certaines couches de la population réunionnaise ?

Il n'existe que peu de travaux et de chiffres sur la communauté comorienne à la Réunion. Par contre le cas des Mahorais a fait l'objet de plusieurs études, notamment celle très complète du Centre de Ressources de la Cohésion Sociale Urbaine de la Réunion dépendant du Conseil Régional (CR-CSUR) publiée en 2011. Ou encore, celle du CREDOC/ODR (Observatoire de La Réunion) de 2004. S'y ajoutent des publications de l'INSEE, diverses études et analyses. Il en résulte que l'immigration mahoraise à La Réunion est un phénomène relativement récent ; qu'elle forme une des communautés les plus « visibles » de la société locale ; que cette communauté est souvent stigmatisée. Il importe d'agir ici-même et dans l'archipel des Comores pour apaiser les tensions et aller vers un développement harmonieux des territoires.

I – Une immigration « intérieure » récente

A) Les causes de l'immigration mahoraise

1. La situation socio-économique à Mayotte

Île de civilisation comorienne, restée française quand les trois autres îles de l'archipel (Grande Comore, Anjouan, Mohéli) accédaient à l'indépendance en 1975, département français depuis 2011 et région européenne ultrapériphérique depuis 2014, Mayotte est un pays en transition : démographique, économique, sociale et sociétale, passant d'une société traditionnelle à une société moderne.

Elle ne couvre que 374 km², mais sur cette modeste superficie se pressent 212 645 habitants au recensement de 2012. La densité atteint le chiffre considérable de 568 habitants par kilomètre carré (au lieu de 337 pour La Réunion). En pleine transition démographique, la population mahoraise augmente au rythme de + 2,7 %/an, trois fois plus vite que celle de La Réunion (+ 0,9 %). En quelques décennies, Mayotte est passée d'une économie agricole de subsistance (65 % des emplois dans le secteur primaire en 1978) à une économie tertiaire soutenue, comme à La Réunion, par les transferts publics. Le secteur primaire ne fournit plus que 1,4 % des emplois (modernes) en 2012, tandis que le secteur tertiaire fournit 83,3 % des emplois (83 % à La Réunion)³¹.

Les revenus sont généralement bas. Comme l'ensemble des Comores, Mayotte a toujours connu une économie traditionnelle de subsistance. Le secteur moderne apporté par la colonisation a été des plus réduits (économie de plantation). Même si elle est restée française en 1975, pendant longtemps, les droits sociaux ont été inexistants et aujourd'hui encore, les prestations sociales et familiales ne sont pas toutes versées ou restent minorées par rapport au droit commun français. Malgré la tertiarisation de l'économie, les salaires sont bas. Ainsi, il y a dix ans, en 2006, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) atteignait à La Réunion 8,27 euros de l'heure, tandis qu'à Mayotte le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) était de 3,83 euros de l'heure. Actuellement, les salaires minimum sont du même montant, mais celui qui a cours à Mayotte est calculé sur 39 h par semaine au lieu de 35 et ne représente que 90 % de celui de La Réunion et de la France hexagonale. Ces bas revenus sont encore accentués par le coût de la vie plus élevé à Mayotte où « la vie chère » a été à l'origine de nombreux troubles sociaux.

Mayotte possède tous les ingrédients d'une poudrière, avec notamment une explosion démographique liée à la transition du même nom, une régression accélérée du secteur traditionnel de subsistance (agriculture, pêche) qui rend les gens tributaires de l'assistance, l'irruption de modes de

³¹ 15 % des emplois à Mayotte sont « indéterminés », formés de « petits boulots ».

vie occidentaux dans une société musulmane, des indicateurs socio-économiques dégradés. Elle « subit » une immigration massive incontrôlée en provenance d'Anjouan qui agit comme un facteur aggravant, fragilisant l'ordre public. Sa cause principale est économique, le PIB mahorais représentant treize fois celui des Comores. 40 % de population de Mayotte est ainsi « étrangère ».

Les difficultés socio-économiques de Mayotte et la situation générée par l'immigration « clandestine » poussent à l'émigration des Mahorais : sans toutefois établir de lien de cause à effet, les données de l'INSEE indiquent une évolution parallèle des arrivées et des départs : si les arrivées à Mayotte ont plus que doublé entre 1991 et 2002 (de 2000 à 4300 par an), les départs ont progressé pour leur part à rythme encore plus important (de 520 à 3600 par an). Il en résulte un solde migratoire négatif : - 4700 entre 2007 et 2013. Ce solde est encore plus considérable concernant les seuls natifs de Mayotte (- 14 900). Entre 2007 et 2013, 18 000 Mahorais ont émigré, dont les 2/3 âgés de moins de 25 ans. Mayotte se présente ainsi comme un pays d'émigration vers la France métropolitaine et La Réunion.

2. La Réunion, un « eldorado » de proximité ?

La Réunion a toujours été enviée par les Mahorais, pour son statut de département et pour son niveau de développement. En 2012, le produit intérieur brut mahorais par habitant s'élève à 7 943 euros. Même si l'écart se réduit, il reste quatre fois inférieur à celui de la Métropole (31 075 €) et deux fois et demie inférieur à celui de La Réunion (19 447 €).

A La Réunion, l'égalité sociale avec la Métropole est réalisée. A Mayotte, ce n'est pas le cas, même si avec la départementalisation depuis 2011, les choses s'accélérent. Le RSA, le RSO, l'Allocation Parent Isolé (API) et les indemnités chômage ont fait longtemps défaut à Mayotte. De même, jusqu'au 1^{er} janvier 2006, les allocations familiales n'étaient versées qu'aux salariés et plafonnées à 77,37 euros pour 3 enfants. Du fait de la faiblesse de ces revenus de transferts, 90 % des revenus à Mayotte proviennent de l'activité, contre 65 % à La Réunion (INSEE, 2006). Aujourd'hui encore, la part des transferts sociaux dans les revenus (26 %) est plus importante à La Réunion où l'égalité sociale avec les autres Français est réalisée qu'à Mayotte (6,7 %) où elle reste à conquérir.

Contrairement à Mayotte où les choses se mettent progressivement en place, La Réunion dispose depuis assez longtemps d'un système scolaire et sanitaire moderne. Ainsi pour l'année 2015, le taux de réussite au baccalauréat est de 69,3 % à Mayotte au lieu de 85,6 % à La Réunion et de 86,9 % en Métropole. Et encore, à Mayotte, ce taux est-il le résultat d'une forte sélection qui s'est opérée tout au long du parcours scolaire. En outre, la densité médicale est d'environ 58 médecins généralistes pour 100 000 habitants, au lieu de 140 à La Réunion et 144 en Métropole en 2015. Dans les domaines de la santé et de l'éducation, Mayotte accuse encore des retards.

Mayotte et La Réunion bénéficient d'une bonne croissance économique, mais souffrent d'un chômage de masse. Dans les deux cas, la croissance du PIB est remarquable dans la durée. A Mayotte, il s'est accru de 10,3 % en moyenne annuelle de 2001 à 2005 et de 8,7 % entre 2005 et 2011. A la Réunion, l'augmentation a été de 6,7 % de 2001 à 2005 et de 3,1 % en 2014, ce qui traduit une sortie de la « crise » de 2008. Cette forte croissance ne crée cependant pas suffisamment d'emplois, à La Réunion comme à Mayotte, qui sont les deux départements français où le chômage revêt le plus d'ampleur. Le taux de chômage s'élève en 2015 à La Réunion à 24,6 % et à Mayotte à 27 %. Mais de très nombreuses personnes, âgées de 15 à 64 ans, n'entrant pas dans les critères du BIT³², cherchent à travailler : 44 % à Mayotte, 13 % à La Réunion et 3,5 % en France métropolitaine.

3. Les motivations de l'émigration : la recherche d'une vie meilleure

Pour une grande majorité des migrants, il s'agit, en premier lieu, de fuir la pauvreté du pays d'origine et de bénéficier, dans le pays d'accueil, d'un emploi et de diverses aides sociales afin de subvenir plus facilement aux besoins de l'individu et de sa famille. Selon une enquête CREDOC/ODR réalisée en 2004, les Mahorais interrogés sur leurs motifs d'immigration évoquaient à 57 % « l'espoir de bénéficier à La Réunion d'aides sociales plus importantes » qu'à Mayotte. 62 % des personnes interrogées émettent aussi « le souhait d'une scolarisation meilleure de leurs enfants ».

B) La formation de la communauté mahoraise

La venue des Mahorais à La Réunion s'est faite en deux temps, une immigration historique qui s'inscrit dans l'histoire du peuplement de l'île et une immigration plus récente aux mobiles socio-économiques.

1. Immigration servile et engagiste sous la colonisation

Les besoins en main d'œuvre pour la mise en valeur agricole de La Réunion ont été satisfaits par une immigration forcée d'esclaves puis d'engagés. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848, les Comores ont joué le rôle de plaque tournante de la traite d'origine africaine, malgache ou comorienne notamment à destination des Mascareignes. Des travailleurs engagés ont été aussi recrutés ultérieurement aux Comores.

Ces travailleurs mahorais et comoriens se sont fondus dans population réunionnaise dont ils constituent une composante comme les autres : Européens, Africains, Malgache, Indiens, Chinois... Ayant connu le métissage à des degrés divers, ils sont bien intégrés dans la société multiculturelle réunionnaise.

³² Bureau International du Travail qui a fixé les modalités de calcul du taux de chômage.

2. D'une immigration pour une formation ou un emploi à une immigration « sociale »

Mayotte étant restée française quand les autres îles de Comores ont accédé à l'indépendance en 1975, les départs vers La Réunion ont été facilités par une appartenance commune à la République française. Jusque dans les années 1990, en raison du sous-équipement et du sous-développement de Mayotte, les migrations ont principalement concerné des individus désireux de poursuivre ses études ou de trouver un emploi à La Réunion.

Depuis cette période, avec l'accroissement de la population et la persistance de la pauvreté, les migrations sont principalement le fait de femmes seules, avec enfants, qui sont attirées par les avantages sociaux (minima sociaux, couverture maladie, scolarisation gratuite) et les structures d'éducation et de santé³³.

Cette immigration est facilitée par un réseau des Mahorais déjà installés dans l'île qui assure un point de chute aux nouveaux arrivants. Il joue un grand rôle tout au long du séjour des migrants par des « solidarités intrafamiliales et villageoises fortes qui permettent de tenir dans un environnement précaire »³⁴.

3. Une communauté peu nombreuse

Les Mahorais sont à La Réunion moins nombreux qu'on ne le croit généralement. Au recensement de 2013, on compte 6262 personnes nées à Mayotte (0,7 %). Il y avait alors 2801 Comoriens, souvent de nationalité française (0,3 %), avec lesquels on les confond. A titre de comparaison en 2008, 12 700 Mahorais ont été recensés en France métropolitaine.

Mahorais et Comoriens sont loin d'être les plus nombreux parmi les immigrants en provenance des îles de l'océan Indien pourtant moins présents dans l'espace public réunionnais. Leur nombre à La Réunion est inférieur à celui des Malgaches (17 179), à peine supérieur à celui des Mauriciens (5 097).

Ils forment une nouvelle composante de la population réunionnaise à côté des Métropolitains au nombre de 92 798 personnes, qui représentent 11,1 % de la population totale.

La Réunion accueille peu d'étrangers qui ne sont, en 2008, que 6 108, soit 1 % de la population totale. Mais le recensement indique que 35 075 personnes sont nées à l'étranger, soit 4,7 % de la population. Il s'agit plus particulièrement d'originaires des îles de l'océan Indien dont beaucoup ont la double nationalité.

³³ Cf. CREDOC/ODR : La situation des populations migrantes originaires de l'océan Indien – Décembre 2004.

³⁴ Note CESER 2010.

Quoi qu'il en soit, la communauté mahoraise est sans doute plus importante que ne le laissent supposer les recensements : elle comprend aussi des enfants nés à La Réunion, ou des personnes plus âgées nées ailleurs. L'enquête CREDOC/ODR (2004) indique 12 400 Mahorais et 3 300 Comoriens, la presse 30 000 ; et la fédération des associations mahoraises de La Réunion jusqu'à 60 000. Tout bien pesé, 10 000 nous semble un chiffre maximal.

C) Une communauté en mutation

1. Une population qui n'augmente plus guère

Le nombre de Mahorais à La Réunion a connu une forte augmentation au cours des années 1990. Il est en effet passé de 1 435 en 1990 à 6 056 en 1999. Mais depuis le début des années 2 000, il est stagnant : 5 900 en 2006, 6 260 en 2013.

Cette stagnation est due à un ralentissement des arrivées, mais aussi à de nombreux départs, soit des retours vers Mayotte ou des installations en Métropole. Le solde migratoire s'est ainsi inversé pour devenir négatif. Entre 2000 et 2006 selon l'INSEE, le solde migratoire des Mahorais âgés de 15 à 64 ans était de -1 700.

2. Mais une communauté qui se renouvelle

On assiste ainsi à une sorte de chassé-croisé : beaucoup repartent, tandis que d'autres arrivent : en 2006, près de la moitié (45 %) des Mahorais recensés à La Réunion sont arrivés dans les cinq dernières années. Les départs concernent les jeunes adultes et les arrivées, les enfants de moins de 15 ans.

A l'inverse, on constate une plus grande stabilité des Comoriens à La Réunion : la majorité des Comoriens présents dans l'île (65 %) sont arrivés il y a plus de 10 ans.

3. Une communauté qui se transforme et tend à perdre ses repères

Cette mobilité ajoute à l'instabilité d'une communauté soumise de surcroît à diverses influences difficilement compatibles : culture traditionnelle mahoraise ; lois républicaines françaises ; logique de créolisation à La Réunion... Les familles mahoraises accordent un rôle important à la transmission de la tradition et, naturellement, de leur culture. A l'inverse, l'intégration dans la société réunionnaise ne peut se faire que par la créolisation, c'est-à-dire, dans un premier temps, par l'adoption de codes linguistiques et comportementaux compatibles avec leur entourage réunionnais. Enfin, la réussite scolaire et professionnelle passe par la maîtrise des règles républicaines nationales.

Les jeunes grandissent en conjuguant ces cultures de façon variable selon les individus, leur milieu familial et leur mobilité : pères restés à Mayotte, retour des enfants à Mayotte, arrivée d'autres membres de la famille à prendre en charge. Cette déliquescence des repères entraîne souvent échecs scolaires, absence d'autorité reconnue, délinquance... que ce soit à la Réunion ou à Mayotte après un retour éventuel.

II – Une minorité peu nombreuse mais « visible »

A) Une implantation urbaine

1. Une faible implantation en zone rurale et dans les Hauts

A partir de données de l'INSEE portant sur les personnes nées dans un autre Outre-mer (pour 90 % des Mahorais), résidant à La Réunion, on peut avoir une idée de la répartition par communes des Mahorais vivant à La Réunion.

Cette répartition est très contrastée. S'ils représentent en moyenne 0,7 % de la population de l'île, dans certaines communes, les Mahorais sont 10 fois moins nombreux que la moyenne, comme à Salazie et à Sainte-Rose. En revanche, à Saint-André, ils sont presque 2 fois et demie plus représentés qu'en moyenne. 17 communes sur 24 ont moins de Mahorais que la moyenne : ce sont des communes rurales principalement ou de grandes communes mixtes, à la fois urbaines et rurales (Le Tampon, Saint-Paul). 7 accueillent davantage de Mahorais par rapport à leur poids démographique : ce sont des communes urbaines : elles regroupent 72 % du total.

2. Une concentration dans les villes

Les Mahorais se concentrent donc majoritairement dans les zones urbaines. En proportion, par rapport à leur population, ce sont Saint-André, Le Port, Saint-Louis et Saint-Pierre qui sont les communes les plus concernées. En nombre, il s'agit de Saint-Denis (1427 Mahorais recensés) ; de Saint-André (1273) ; de Saint-Pierre (1034) ; de Saint-Louis (863) ; du Port (717). Dans ces 5 villes, en 2013, vivent 63 % des Mahorais. On constate cependant une tendance à la dispersion : en 1999, ces 5 communes regroupaient 85 % des Mahorais.

3. Une concentration dans certains quartiers

Si les Mahorais sont une minorité « visible », c'est surtout à cause de leur concentration dans certains quartiers comme à Saint-Louis (Palissade ; la Gare...), à Saint-André, à Saint-Denis (La Rivière, Sainte-Clotilde), des quartiers souvent en difficulté, objet d'opérations menées dans le cadre de la Politique de la Ville.

Dans certains de ces quartiers où se concentrent les Mahorais se développe un habitat en grappe et communautariste, faisant réapparaître des bidonvilles à La Réunion, quelques années seulement après leur éradication. Ainsi, en 1999, il y a encore 2 % de logements de fortune dans le parc de logements de La Réunion. On y trouve 8 % des Mahorais. De même, sur 4 opérations RHI (résorption de l'habitat insalubre) de la commune du Port, les familles mahoraises représentent 20 % de la population relogée.

B) Une population majoritairement composée de femmes seules ayant des enfants

1. Un nombre élevé de personnes par ménage

Alors que la taille des ménages réunionnais tend à se réduire sous l'effet du ralentissement de la croissance démographique et de la décohabitation, dépassant à peine 3 personnes, celle des Mahorais reste importante : en moyenne 5,5 personnes par ménage.

Les enfants y sont nombreux : la moitié des ménages mahorais de La Réunion a 4 enfants ou plus, et près de 10 % en ont plus de 6.

En outre, un ménage mahorais sur cinq accueille en son sein un enfant à charge dont les parents ne font pas partie du ménage, ce qui exprime une autre forme de solidarité informelle.

2. Une population jeune

La « communauté » mahoraise de La Réunion est jeune. En 2013, son âge moyen est de 23 ans au lieu de 34 ans en moyenne pour La Réunion.

La présence de nombreux enfants explique que les « moins de 14 ans » forment 31,8 % du total (Réunion 24,1 %). Les jeunes surtout, et les adultes sont, aussi, bien représentés, les 2/3 (66 %) de cette population étant âgés de 15 à 59 ans (Réunion 62,1 %). Par contre, la proportion de personnes âgées est faible : les plus de 60 ans ne sont que 2,2 %, alors qu'à La Réunion, connue pourtant pour la jeunesse de sa population, ils sont 13,8 %.

Les Mahorais qui s'installent à La Réunion sont des jeunes adultes qui ont des enfants dans 95 % des cas.

3. Une population féminisée et célibataire

La composition par sexe des migrants s'est inversée dans les années 1990. C'était d'abord une migration masculine puisqu'en 1990, chez les adultes, il y avait 60,7 % d'hommes. C'est exactement le contraire en 1999, avec 61,5 % de femmes. 46 % des flux en provenance de Mayotte concernent des femmes avec plusieurs enfants.

La moitié des familles migrantes mahoraises sont monoparentales : c'est une spécificité dans la mesure où il n'y a que 13 % des familles dans ce cas à Mayotte (et 18 % à La Réunion, en 1999).

Au total, l'immigration mahoraise à la Réunion est d'abord le fait de femmes, souvent célibataires (chez les plus de 15 ans, elles sont 40 % à Mayotte ; 75 % de femmes mahoraises célibataires à La Réunion) avec des enfants... Est-ce parce que les femmes seules avec enfants ont une plus grande facilité d'accès aux aides ?

C) De bas niveaux d'instruction et de formation

En raison du sous-développement dans lequel la colonisation a laissé les Comores, la plupart des Mahorais et Comoriens résidant à La Réunion a été très peu scolarisée : 43 % n'ont jamais été à l'école et 33 % n'ont suivi qu'un cycle primaire.

Il en résulte qu'ils ont un très faible niveau de formation, plus faible même que leurs homologues restés à Mayotte. Ainsi, on dénombre chez eux « à peine un quart des bacheliers pour les hommes et un dixième pour les femmes de 20 à 34 ans ».

III – Une minorité pauvre et stigmatisée

A) Un groupe ethnique défavorisé

1. Des conditions de logement médiocres

« La représentation populaire de l'habitat des Mahorais à la Réunion, c'est une forte concentration communautaire et une insalubrité des logements occupés. Cela produit un double effet de ghettoïsation et de rejet qui amalgame cette image péjorative à toute la communauté, comportement très perceptible dans le voisinage immédiat »³⁵.

Le mal logement concerne en effet 60 % des Mahorais. La moitié des migrants habite un logement défectueux, logement de fortune, que les familles louent au prix fort à des « marchands de sommeil ».

Selon l'enquête CREDOC/ODR, 25 % des familles mahoraises occupent un logement social. Celles-là sont pour la plupart arrivées à La Réunion il y a plus de 10 ans. L'accès y est difficile car la demande locale de logement social est importante et les logements offerts sont en moyenne trop petits pour les familles mahoraises dont le nombre d'enfants est souvent important.

³⁵Jean Luc Caro, Directeur Général des Services de la ville du Port.

2. Un accès à l'emploi très limité

Encore plus que les Réunionnais, les Mahorais subissent un chômage de masse. Quand le taux de chômage était de 35 % sur l'île, il avoisinait les 40 % pour les Mahorais et les 80 % pour les Mahoraises. Il s'agit là du plus fort taux de chômage de toutes les minorités.

La raison principale de cette situation est « un très faible niveau scolaire et de formation » des Mahorais résidant à La Réunion, « plus faible même que leurs homologues restés à Mayotte », indique le CESER. Parmi les chômeurs mahorais, 88 % n'ont aucun diplôme, la moitié a quitté l'école dès la fin du primaire et 92 % ont un niveau inférieur à la troisième.

A cela s'ajoute la faible expérience professionnelle des Mahorais avant leur venue à La Réunion. Le résultat, c'est qu'il y a peu d'actifs mahorais employés. Et ceux qui le sont occupent des emplois peu qualifiés : les $\frac{3}{4}$ sont ouvriers, employés de maison ou agents de services.

3. Des ressources précaires

Les familles mahoraises, ainsi qu'on l'a vu, le plus souvent monoparentales, sont les plus dépendantes des dispositifs d'aide sociale : 93 % reçoivent des allocations familiales, 72 % le RSA ou le RSO. Cela semble confirmer que les motivations de l'immigration sont liées à l'accès à un meilleur niveau de protection sociale.

Pour autant, les envois de fonds dans les pays d'origine sont moins fréquents que chez les autres minorités en provenance des îles de l'océan Indien (Mauriciens, Malgaches, Comoriens) : les Mahorais ne sont que 29 % à le faire. C'est une conséquence de la structure familiale dominante (famille monoparentale composée le plus souvent d'une femme et de plusieurs enfants) et aussi de leur accès limité aux revenus d'activités, ce qui les cantonne à de bas revenus en général.

B) Une minorité culturelle rejetée

1. Des concurrents vis-à-vis de l'Etat-providence

L'immigration des Mahorais à La Réunion pose la question de leur intégration dans la société locale soumise à de nombreuses difficultés sociales, en particulier pour le logement et l'emploi. La concurrence pour le logement est vive, puisqu'à La Réunion on compte 25 000 demandes de logements sociaux et 21 000 demandes de réhabilitation de logements en instance. Il en est de même pour l'emploi : tous les habitants de La Réunion éprouvent de grandes difficultés pour trouver un emploi, et particulièrement les non-diplômés, les jeunes et les femmes. Or, ce sont précisément les caractéristiques de la population immigrante mahoraise et comorienne, qui font de celle-ci des rivales en ce qui concerne l'emploi pour les catégories les

moins favorisées de La Réunion, avec pour corollaire des réactions d'hostilité.

Peut-on parler d'une discrimination à l'embauche à l'encontre des Mahorais ? On ne peut l'affirmer faute d'études spécifiques, mais des taux d'emploi (nombre de personnes employées par rapport au total de leur catégorie) très faibles le laissent supposer. Le taux d'emploi constaté n'est que 14,5 % pour les hommes et 3,6 % pour les femmes, contre 59,2 et 43,1 % pour l'ensemble de la population de La Réunion (chiffres INSEE 2006). Pourtant, leur taux d'emploi attendu (taux d'emploi moyen pour une population présentant des caractéristiques similaires, hors le critère considéré, ici le fait d'être Mahorais) compte tenu de leur qualification est de l'ordre de 40 % et 20 % suivant le sexe (chiffres INSEE 2006). Cette distorsion entre le taux d'emploi constaté et le taux d'emploi attendu reflète une réelle discrimination à l'emploi. En conséquence, les Mahorais sont renvoyés vers le travail non déclaré ou sont obligés de travailler pour de faibles salaires et subissent une exploitation accentuée par rapport aux Réunionnais.

Face aux Mahorais, les Réunionnais semblent éprouver un sentiment de concurrence. D'une part, une concurrence physique. A la Poste, à la Caisse d'Allocations Familiales, les espaces de redistribution sont, aux yeux de nombreux natifs de l'île, « envahis » par les *Komors*. Il en résulte des formes de dégoût, une aversion et un énervement face aux attitudes du groupe incriminé. D'autre part, ce sentiment de concurrence prend la forme symbolique de l'expression d'une illégitimité des *Komors* à percevoir des prestations sociales. Ils sont, globalement, considérés comme la cause d'une dépossession des Réunionnais.

2. Les difficultés de l'adaptation : la langue ; l'école ; la famille

« Que ce soit à Mayotte ou en dehors, on continue à fonctionner pareil... ». Ce témoignage, issu de l'étude CR-CSUR 2011, montre que les Mahorais tentent de garder leur mode de vie en arrivant à la Réunion, ce qui ne va pas sans difficultés ni frictions.

La religion n'est pas en cause : la religion islamique est intégrée à La Réunion du fait des précédents créés par les communautés *z'arabes* (musulmans indo-pakistanaïes) et Karanes (communauté de même origine mais arrivant de Madagascar) bien acceptées.

Plus prégnante est la question de la langue française. D'une part pour les enfants à l'école. « Certains enfants ne comprennent pas les consignes données par les enseignants et se retrouvent en situation d'échec scolaire » (CR-CSUR 2011). D'autre part, pour l'employabilité des adultes : la capacité à s'exprimer en français influe sur l'employabilité et l'intégration des migrants. Seuls 41 % des Comoriens et 32 % des Mahorais déclarent le comprendre et le parler facilement.

Jouent aussi l'influence de la famille et le mode d'éducation : « La société traditionnelle mahoraise est de type matriarcal : l'épouse a autorité, c'est elle qui protège le mari et le foyer. La femme a un rôle déterminant dans

l'économie, la politique et la vie associative. Arrivée à La Réunion, souvent seule référent adulte, elle doit assumer seule la gestion du logement, des finances, de l'éducation... prise par des tâches plus urgentes, et handicapée par la langue, elle n'a pas toujours le temps d'assurer un suivi très proche de ses enfants et de leur scolarité » (CR-CSUR 2011). Quant au mode d'éducation mahorais, entre rigueur traditionnelle et liberté sous contrôle de la communauté, il est mal perçu à La Réunion, où il peut parfois être pris pour une démission. « Les parents réunionnais ne comprennent pas que les parents mahorais laissent leurs enfants dans la rue jusque tard le soir. À Mayotte, c'est la communauté qui veille. Les enfants sont toujours sous le regard d'un adulte, mais pas nécessairement de ses parents. À Mayotte, un enfant c'est celui de tout le monde ; il peut sillonner dans les rues, tout le monde a un droit de regard sur l'enfant, la société mahoraise c'est une grande famille alors que la société occidentale est régie sur la famille nucléaire... » (Témoignage issu du CR-CSUR 2011).

3. Des boucs-émissaires

Globalement, la population mahoraise à La Réunion s'estime victime de rejet. Selon l'enquête CREDOC/ODR (2004), 7 % des Malgaches, 16 % des Comoriens et 21 % des Mahorais interrogés perçoivent un rejet à leur égard. 21 % des migrants issus des îles de l'océan Indien ont été confrontés à des manifestations agressives (insultes racistes, menaces, ...). 44 % des Mahorais se disent victimes de racisme.

Cette situation soumet les Mahorais à un double risque. D'un côté, celui d'exclusion sociale en raison d'un cumul de difficultés : « J'ai 23 ans. Bien qu'à La Réunion depuis l'âge d'un an, je me sens plutôt mahoraise. Aujourd'hui, je vis dans un bidonville de la Rivière des Galets (commune du Port). Nous sommes 14 à habiter sous le même toit de tôles récupérées : mes parents, mes sœurs, mes frères, mais aussi mes neveux et mes cousins. Je n'ai pas de diplôme ; n'ai jamais pu travailler, pourtant j'ai déjà fait de nombreux stages... ». (CR-CSUR, 2011). De l'autre, celui d'une ghettoïsation : les familles les plus démunies se regroupent ou sont reléguées dans des zones d'insalubrité, bidonvilles ou poches dégradées de l'habitat ancien, « ce qui s'apparente à un phénomène de ghettoïsation ».

Les enfants sont les principales victimes de cette situation. Ils sont en « perte de repères identitaires et culturels ». « Devenus adolescents, ils se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes, et ils tombent dans la délinquance ». Cette délinquance est souvent liée à la précarité.

De là à faire des Mahorais des boucs-émissaires, le pas est aisément franchi : ils sont associés dès les années 1980, aux problèmes économiques et sociaux de l'île. On les représente comme ceux qui viennent déranger un équilibre déjà précaire, et tout particulièrement sur le plan du logement social ainsi que de l'emploi. En réalité, ils sont les victimes d'un système économique et social dont souffrent également les Réunionnais.

C) Agir pour une meilleure intégration des Mahorais

1. La place de la communauté

Le renfermement sur soi correspond à un besoin de protection et de solidarité : « Quand on est étranger, on veut se retrouver et vivre avec sa communauté d'origine. C'est un phénomène qui se constate dans d'autres communautés déracinées : on se regroupe par immeubles, par quartiers, par ville que ce soit entre mahorais à La Réunion ou entre réunionnais en métropole. La communauté est une cellule ressource forte pour toute personne d'une culture "étrangère" » (CR-CSUR 2011).

Mais la communauté a peu de moyens pour aider à une intégration durable : elle ne dispose que de peu de ressources, son réseau de connaissances est limité. Les Mahorais et les Réunionnais vont peu l'un vers l'autre ; les contacts se limitent souvent à la fréquentation des services publics (CR-CSUR 2011).

Il faut donc aller vers elle. « La communauté mahoraise ne sollicite que très peu d'aide à l'extérieur, en dehors de la communauté. Les intervenants auprès de ce public doivent donc trouver une porte d'entrée leur permettant d'être reconnus comme admis à participer et à "intégrer", d'une manière ou d'une autre, le cadre communautaire ». Des médiateurs seraient nécessaires pour pouvoir interagir avec la communauté mahoraise à La Réunion.

2. Apporter des réponses à leurs besoins spécifiques : logement, maîtrise du français, formation professionnelle

Afin d'apaiser les tensions et de faciliter l'intégration de la population mahoraise, 4 actions devraient être entreprises : une politique de logement appropriée ; l'acquisition et la maîtrise du français ; l'insertion des jeunes dans un parcours professionnels ; et la prise en compte de l'interculturalité

Les femmes devraient bénéficier d'une aide spécifique. En effet, les principales difficultés rencontrées par les Mahorais en général doivent souvent être gérées par les femmes, particulièrement dans le cas où elles se retrouvent seules adultes du foyer. Cette aide spécifique pourrait consister en une formation et un accompagnement en économie familiale ainsi qu'en une formation en recherche d'emplois.

Dans tous les cas, il y a nécessité d'une meilleure connaissance réciproque : les Réunionnais doivent mieux connaître les populations migrantes et mieux connaître la motivation des arrivants afin de mieux répondre à leurs préoccupations. Ainsi, des centres de formations de l'île proposent des stages d'initiation au shimaoré et à la culture mahoraise à destination principalement des travailleurs sociaux.

3. Aller vers un co-développement Réunion/Mayotte/Comores

D'abord, il convient de tirer toutes les conséquences de la départementalisation de Mayotte. Cela veut dire aller vers l'égalité et le développement économique. D'abord l'égalité sociale, car il ne saurait y avoir deux catégories de Français. Il faut donc accélérer la mise à niveau de la solidarité nationale et européenne à Mayotte. Or, ni à La Réunion, ni *a fortiori* à Mayotte, les niveaux de dépenses publiques n'atteignent les moyennes nationales : ainsi, en 2014, l'État dépense à Mayotte 3 107 € par habitant, contre 6 455 € à La Réunion en 2011. Il convient ensuite de « mettre en œuvre une politique concertée et globale entre La Réunion et Mayotte ». La Réunion et Mayotte doivent travailler ensemble à leur propre développement interne et œuvrer ensemble à leur insertion au sein de la région.

Et pourquoi ne pas aller vers un développement commun et mutualisé de « la France de l'océan Indien » qui regroupe La Réunion, Mayotte, ainsi que les « îles éparses » et les Terres australes et antarctiques françaises ?

Il serait judicieux aussi à partir de Mayotte de structurer un espace swahili associant la côte est-africaine aux Comores ainsi qu'au nord et au nord-ouest de Madagascar, dans lequel le port mahorais de Longoni aurait toute sa place comme port d'éclatement.

La Réunion et Mayotte doivent en outre être associées à la définition d'une grande politique maritime par la France et l'Europe dans l'océan Indien occidental...

Enfin l'accent doit être mis sur le co-développement, sur un développement partagé des îles de l'archipel des Comores. La stabilité de la région, l'instauration de relations apaisées avec l'État comorien concernant la « question de Mayotte » et la maîtrise de l'immigration « clandestine » vers Mayotte passent par le développement des Comores.

Conclusion

Moins nombreux qu'on ne le croit généralement, les Mahorais à La Réunion posent des problèmes d'intégration inédits. Se faisant entre départements français, l'immigration mahoraise vers La Réunion apparaît comme une « immigration intérieure », composée surtout de femmes et d'enfants, connaissant de gros problèmes d'insertion sociale et professionnelle.

Les Mahorais bénéficient des aides sociales en concurrence avec les autochtones, mais ils ne disposent pas, aux yeux de certains, de la légitimité suffisante pour en être bénéficiaires.

Les différences de culture, les conditions de vie précaires, une certaine « ghettoïsation », sont causes de frictions avec la population locale. Les Mahorais à La Réunion sont perçus non pas comme des étrangers, mais comme des allogènes, peu nombreux, mais visibles par leur culture affirmée.

Cela pose le problème du modèle réunionnais. Serait-il devenu incapable d'intégrer toutes ses composantes ? Ce rejet de la différence n'est-il pas la conséquence du malaise social qu'éprouvent trop de Réunionnais ? Les Mahorais souffrent d'un racisme qui craquèle le vernis du vivre ensemble réunionnais et alimente une certaine rancœur entre La Réunion et Mayotte, alors que les deux îles gagneraient à mettre en œuvre une politique de codéveloppement.